

États généraux 2014

État des lieux sur les agressions à caractère sexuel et la violence conjugale : services en français et enjeux prioritaires dix ans après les États généraux de 2004

Sommaire du rapport des États généraux

25, 26 et 27 novembre 2014
à Ottawa, Ontario

**Sommaire rédigé par Maïra Martin
Mai 2015**

Ce rapport a été rendu possible grâce à la contribution financière du gouvernement de l'Ontario.

Un grand merci pour son soutien financier.



Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement de l'Ontario.

Membres du comité consultatif des États généraux 2014 :

Madeleine Dagenais, directrice adjointe d'AOCVF

Jeanne Françoise Mouè, directrice générale de La Maison à Toronto

Céline Pelletier, consultante et formatrice

Gaëtane Pharand, directrice générale du Centre Victoria pour femmes à Sudbury

Marie Poirier, directrice générale d'AOCVF

Ghislaine Sirois, chercheuse communautaire

Rose Viel, directrice générale de Centr'Elles à Thunder Bay

Révision : Virginie Tiberghien

Ce document est disponible en grands caractères, sur demande.

Ce document est disponible en version anglaise.

Ce document peut être reproduit à condition d'en citer la source. Les versions dans les deux langues de ce document sont disponibles sur le site Web d'AOCVF. Des exemplaires imprimés du document peuvent être obtenus en communiquant avec :



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-8433
Télec. : 613 241-8435

aocvf@francofemmes.org
www.aocvf.ca

Table des matières

Remerciements	5
Introduction	7
Objectifs et déroulement des États généraux 2014.....	8
Synthèse des constats ressortis pendant les États généraux 2014	10
1. Revendications politiques	10
1.1 Consolider les services en français offerts aux femmes.....	10
1.2 Procéder à des réformes pour améliorer l'accès à la justice	13
2. Concertation	15
2.1 Se concerter pour faire face aux nouveaux défis	15
2.2 Se concerter pour développer des positions communes.....	16
2.3 Se concerter pour tenir compte des différentes oppressions.....	16
2.4 Se concerter pour favoriser la prise de parole des survivantes	16
2.5 Se concerter pour appuyer les revendications politiques	17
3. Intervention et formation	17
3.1 Faire de la recherche en français dans le domaine de la violence faite aux femmes et diffuser l'information.....	17
3.2 Former les intervenantes sur différentes problématiques liées à la violence faite aux femmes	18
3.3 Créer de nouveaux outils d'intervention	19
4. Prévention et sensibilisation	19
4.1 Sensibiliser le public à la violence faite aux femmes.....	19
4.2 Sensibiliser à la violence faite aux femmes, les professionnelles et professionnels amenés à rencontrer des survivantes	20
4.3 Sensibiliser les organismes anglophones à la nécessité des services en français.....	21
Synthèse des recommandations issues des États généraux 2014	22
1. Recommandations pour le gouvernement fédéral	22

2. Recommandations pour le gouvernement provincial	22
3. Recommandations pour AOcVF	23
4. Recommandations pour les membres d'AOcVF et les intervenantes	23
Conclusion	24

Note :

Afin d'alléger le texte, les auteures ont choisi le genre féminin compte tenu que la majorité des personnes œuvrant et utilisant les services dans le domaine de la violence faite aux femmes sont des femmes. Ainsi, par exemple, l'emploi du mot « participantes » inclut les participants masculins.

Remerciements

Le succès des États généraux de novembre 2014 a été rendu possible grâce à l'engagement de personnes dévouées à la cause de la violence faite aux femmes et aux services en français en Ontario.

En tant qu'organisatrice, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) remercie toutes celles qui ont contribué à la réussite de ce rassemblement et du présent rapport qui en analyse les recommandations.

Tout d'abord, merci aux participantes. Vos partages et recommandations quant à l'avenir des services en français dans le domaine de la violence faite aux femmes sont d'une valeur inestimable pour la vitalité de notre réseau et pour l'engagement d'AOcVF dans les années à venir.

En tant que présidente, je tiens également à remercier, au nom d'AOcVF, M^e François Boileau, Commissaire aux services en français qui, par son discours, a stimulé le débat et notre engagement à poursuivre le développement de services en français de qualité à travers l'Ontario.

Il est important de souligner l'apport des partenaires qui ont alimenté nos échanges par des points de vue différents et complémentaires, particulièrement : le COPA, la FESFO, le MOFIF et le Phénix.

Également, à toutes les présentatrices qui ont suscité notre réflexion avec rigueur, professionnalisme et engagement, nos sincères remerciements. Vous avez contribué au rehaussement des savoirs et à la richesse de l'analyse féministe émanant de l'événement.

Merci du fond du cœur à notre chère animatrice, Chantal Cholette, pour le travail effectué. Ton animation et ton accompagnement dans les préparatifs nous ont guidées dans le processus et nous ont menées à bon port.

Un merci spécial aux animatrices des ateliers, en particulier les intervenantes de notre réseau qui, dans le cadre du programme de la relève de formatrices de notre institut de formation, ont gracieusement accepté d'animer les discussions lors des ateliers. Sans oublier de remercier également les preneuses de notes et gardiennes du temps d'avoir accompli un travail indispensable pour le bon déroulement des ateliers.

Aux employées d'AOCVF et à la directrice générale, vos efforts pour mener à bien ce projet d'envergure, dans un contexte de transition à la direction, valent une mention de remerciement toute particulière. Pour ceci et tous les efforts déployés, vous avez toute ma reconnaissance.

Au comité consultatif des États généraux, votre implication, votre expertise et vos conseils ont permis de mener ce projet collectif sans perdre de vue les besoins des survivantes francophones de VFF et les particularités régionales.

Aux organismes membres d'AOCVF et au gouvernement de l'Ontario, sans votre soutien financier, l'événement n'aurait pu avoir lieu. Nous vous remercions pour la confiance réitérée.

Également, un merci tout particulier à Ghislaine Sirois et Marie-Luce Garceau qui, par la rédaction et la présentation de l'État des lieux, ont favorisé la réflexion sur l'avenir en continuité avec les acquis du passé.

Incontestablement, l'événement servira de boussole et de tremplin pour poursuivre notre mandat. Ensemble, nous irons encore plus loin.



Julie Béchar

Présidente, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Introduction

Les 25, 26 et 27 novembre 2014, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) a organisé des États généraux sur le développement des services en français (SEF) en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. Ces États généraux font suite à ceux organisés en 2004 et qui avaient permis de faire des constats sur l'offre de SEF en matière de violence faite aux femmes (VFF) et de faire des recommandations pour les améliorer.

En 2014, une centaine de personnes ont échangé sur l'avancement dans les dix dernières années des services offerts aux femmes francophones aux prises avec la violence et sur les pistes de solutions visant à toujours mieux répondre aux besoins des femmes en favorisant l'accès à des services en français de qualité à travers la province.

Les échanges ont été productifs et enrichissants, notamment parce que les participantes avaient des profils divers, ce qui a permis l'expression de différents points de vue. Il y avait en effet à la fois des personnes travaillant directement dans la lutte contre la VFF en Ontario, comme des directrices d'organismes, des intervenantes, des survivantes et des bénévoles, ainsi que des personnes liées indirectement à la VFF, mais dont l'analyse et la vision sont pertinentes, comme des militantes féministes, des représentantes d'organismes offrant des services connexes aux femmes et aux filles et des déléguées des ministères provinciaux.

Les différentes discussions ont permis de faire ressortir plusieurs constats sur l'état des services en français, sur les enjeux de la violence faite aux femmes et sur les besoins, ainsi que de formuler des recommandations. Une synthèse de ces constats et recommandations est présentée dans ce document.

Objectifs et déroulement des États généraux 2014

Les objectifs des États généraux étaient de :

- Favoriser la concertation et préparer la relève en faisant le point sur l'évolution des SEF dans le secteur de la VFF et sur les enjeux en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel et en écoutant les partenaires parler des enjeux, priorités et défis spécifiques à leur secteur
- Faire connaître aux ministères les besoins du secteur de la VFF et les recommandations de la communauté franco-ontarienne
- Identifier les éléments du plan d'action des années à venir pour continuer le développement des SEF dans le secteur de la VFF

Pour répondre à ces trois objectifs, plusieurs présentations et échanges ont eu lieu sur différents thèmes liés aux services en français et à la violence faite aux femmes. Il était important de commencer par rappeler l'historique des SEF dans le domaine de la VFF afin que toutes les participantes aient l'information et comprennent le contexte des États généraux. Des présentations ont donc été faites sur les événements marquants depuis 1976 et sur les États généraux de 2004, puis un bilan des actions menées au cours des dix dernières années a été présenté à partir du rapport sur l'état des lieux¹.

Il était également important de mettre en valeur les actions des intervenantes et de parler du rôle de l'approche et de l'analyse féministes dans les SEF en Ontario. Il y a donc eu une présentation des résultats d'une recherche sur les savoirs et les apprentissages des intervenantes dans le domaine de la VFF ainsi qu'un panel sur le féminisme.

Comme en 2004, quatre organismes partenaires d'AOCVF ont également présenté ce qu'ils avaient accompli dans les dix dernières années en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et les problématiques qu'ils rencontraient. Étaient présents le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) qui développe et gère des programmes pour prévenir les agressions notamment auprès des jeunes, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) qui mène des actions de mobilisation et de sensibilisation auprès des élèves des écoles secondaires franco-ontariennes, le Phénix qui travaille auprès des personnes en situation de handicap et

¹ Le document « Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue — État des lieux sur les agressions à caractère sexuel et la violence conjugale : services en français et enjeux prioritaires dix ans après les États généraux de 2004 » a inspiré une partie de ces présentations. Ce document est disponible sur le site Internet d'AOCVF www.aocvf.ca

sensibilise aux enjeux et défis que ces personnes rencontrent et le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (MOFIF) qui met en œuvre des projets pour améliorer les conditions de vie des femmes immigrantes.

Il était important d'entendre ces partenaires, même s'ils ne travaillent pas directement dans le domaine de la violence faite aux femmes, parce qu'ils représentent des communautés spécifiques qui sont touchées par la violence et qui rencontrent des enjeux qui leur sont propres. Entendre le point de vue de ces populations — jeunes, femmes en situation de handicap et femmes immigrantes — a donc permis de dresser un portrait global et inclusif de la violence faite aux femmes et aux filles en Ontario français.

Deux séries d'ateliers thématiques ont ensuite été organisées et ont permis aux participantes d'approfondir leurs connaissances sur des sujets précis de la VFF, d'échanger sur l'évolution du profil des usagères et sur les enjeux émergents et enfin de formuler des recommandations liées à ces problématiques. Chaque participante a pu choisir deux ateliers parmi les huit proposés :

- L'intersectionnalité des oppressions : les réalités des femmes âgées et celles des femmes immigrantes francophones
- La prostitution et la traite des personnes
- Les réalités des femmes autochtones
- Le vécu des survivantes : l'expérience des femmes de Timmins
- Le cycle intergénérationnel de la violence
- La communication mère-enfants
- Les médias sociaux et la cyberviolence
- L'accès à la justice en français : une illusion pour les femmes?

Puis, les personnes ont participé à un atelier de travail parmi trois proposés, les SEF dans le secteur de la VFF, la violence à caractère sexuel et la violence conjugale. Pendant ces ateliers, les participantes ont pu partager leur expérience et faire des recommandations regroupées sous quatre axes principaux : les revendications politiques, la concertation, l'intervention et la sensibilisation. La synthèse de toutes les recommandations formulées dans chacun des ateliers est présentée dans la suite de ce document.

Pour conclure les États généraux, un appel à mobilisation a été lancé : les participantes ont été invitées à partager les actions qu'elles souhaitaient mener pour lutter contre la violence faite aux femmes ou pour améliorer les services en français.

Synthèse des constats ressortis pendant les États généraux 2014

Les discussions durant les trois jours ont permis de faire des constats sur l'état des services en français en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel en Ontario et plus généralement, sur la lutte contre la violence faite aux femmes en tant que telle.

1. Revendications politiques

L'une des premières revendications politiques exprimées pendant les États généraux a été de mettre en place un Plan national contre la violence faite aux femmes. L'objectif est d'avoir un plan cohérent et coordonné au niveau national, qui sera complété dans chaque province et territoire par leur plan respectif. L'élimination de la violence conjugale, des agressions sexuelles et des autres formes de VFF ne pourra être atteinte que lorsque chaque niveau de gouvernements travaillera conjointement.

D'autres revendications politiques portaient sur la consolidation des SEF et sur les besoins de procéder à des réformes juridiques.

1.1 Consolider les services en français offerts aux femmes

La présentation de l'historique des services en français en matière de violence faite aux femmes a permis de réaliser le chemin parcouru. Plusieurs centres, maisons d'hébergement (MH), centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et services connexes en violence faite aux femmes offrent aujourd'hui dans la province des services en français de qualité. Cependant, si beaucoup a été fait, il a tout de même été noté que le développement de la gamme des SEF devait se poursuivre.

1.1.1 Réaffirmation du principe du « par et pour » et du besoin d'avoir des services en français autonomes

Les différentes discussions qui ont eu lieu pendant les États généraux de 2014 ont mené au constat que le principe du « par et pour » les femmes francophones est toujours pertinent et nécessaire. Ce principe part du postulat que les femmes francophones en Ontario ont des besoins spécifiques et qu'elles sont les mieux placées pour y répondre et offrir des services appropriés dans leur langue, notamment des services en matière de violence faite aux femmes. Il fait partie des 13 principes directeurs du réseau d'AOCVF qui avaient été élaborés dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001. Ce principe s'appuie sur la *Loi sur les services en français* de 1986 et du droit des francophones de recevoir des services en français de la part des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario dans 25 régions désignées.

Le principe du « par et pour », qui vise à assurer la pérennité et la vitalité des communautés francophones dans la province, implique que les services offerts aux femmes francophones soient entièrement en français et autonomes. Les participantes ont rappelé que ce sont ces seuls modèles qui sont efficaces et qui répondent vraiment aux besoins spécifiques des femmes francophones et elles ont remis en cause l'efficacité des services dits bilingues.

Dans le passé, notamment pendant les États généraux de 2004, le réseau francophone avait déjà noté que les centres de services bilingues n'étaient souvent pas en mesure de donner des services en français de qualité. On avait alors demandé au gouvernement de ne plus investir dans ce type de service, mais au contraire de miser sur l'autonomie des services en français. En 2014, l'exemple concret de certaines agentes bilingues de soutien à la Cour de la famille qui ne sont pas en mesure de bien accompagner et soutenir les femmes francophones permet de réaffirmer une fois de plus la nécessité d'avoir des SEF autonomes, de demander qu'on ne crée plus de services dits bilingues et qu'il y ait une évaluation de la qualité des SEF offerts dans les services bilingues existants.

1.1.2 Besoin d'avoir un réseau complet et de qualité de services en français en Ontario

En plus du besoin d'avoir des SEF autonomes, les participantes ont insisté sur le fait que la *Loi sur les services en français* implique que dans 25 régions désignées, une femme francophone doit avoir accès aux mêmes programmes et services qu'une femme anglophone. Une francophone devrait donc se voir offrir un réseau complet de services en français.

Pour obtenir ce résultat, les participantes ont tout d'abord noté qu'il y avait un besoin de SEF autonomes spécialisés en VFF dans plusieurs régions désignées de l'Ontario. Il faudrait créer de nouvelles maisons d'hébergement francophones, notamment dans le Sud et Sud-Ouest de l'Ontario, et des CALACS, notamment dans le Nord, avec des bureaux satellites, par exemple.

En plus de nouvelles MH et CALACS, les participantes ont relevé qu'il faudrait créer des maisons de deuxième étape pour que les femmes restent moins longtemps en maison d'hébergement. La problématique de la durée de séjour dans les MH est une réalité dans beaucoup de régions où les survivantes sont confrontées à un manque de logements subventionnés et sécuritaires ou à des prix abordables. Elles doivent donc rester plusieurs mois en maison d'hébergement avant de pouvoir trouver leur propre logement, ce qui empêche ces MH de pouvoir accepter de nouvelles femmes. Des logements de deuxième étape pour les femmes francophones permettraient de régler le problème de manque de place dans les MH et de conduire les femmes vers plus d'autonomie.

Les maisons d'hébergement et les CALACS du réseau francophone ont en commun une approche et une analyse féministes. Ces concepts une fois appliqués sont des stratégies gagnantes en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, parce qu'ils permettent aux femmes de reprendre leur vie en main et qu'ils remettent en cause les structures sociales basées sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Pour les intervenantes, il est important que les nouveaux services créés en matière de VFF s'inscrivent dans la continuité et adoptent une approche et une analyse féministes.

En parallèle à la création de nouveaux SEF, les participantes ont constaté que les centres francophones déjà existants devraient être consolidés pour permettre d'offrir plus de services et programmes. Il devrait par exemple, y avoir plus de postes d'intervenantes et en particulier, des postes d'intervenantes pour enfants en MH, plus de postes dédiés à la sensibilisation, plus de postes de travailleuses en appui transitoire et plus d'agentes de soutien à la Cour de la famille. Qu'il y ait plus de postes est très important dans les régions du Nord en particulier parce que le territoire à couvrir est grand et que les intervenantes doivent faire de nombreux et longs déplacements. Des programmes devraient aussi être maintenus ou renforcés, notamment ceux pour les enfants exposés à la violence conjugale, d'autres devraient être créés pour répondre à de nouvelles problématiques, comme la violence conjugale de génération en génération.

Les participantes ont aussi constaté que les salaires proposés dans les services spécialisés en VFF n'étaient ni équitables ni compétitifs par rapport à ceux offerts dans

d'autres agences qui font un travail similaire, comme les agences de santé. Les salaires proposés en MH et dans les CALACS diffèrent souvent entre eux ou d'une région à l'autre. Des personnes travaillant dans le même domaine se retrouvent donc en situation d'inégalité salariale et, certaines, de précarité. Depuis des années, les féministes dénoncent ce paradoxe : des personnes dont le travail est d'aider des femmes vulnérables et dont les revendications portent aussi sur la lutte contre la pauvreté sont elles-mêmes touchées par la précarité. Les conditions salariales inadaptées ont des conséquences sur les travailleuses, mais aussi sur les centres qui font face à un roulement important de personnel et qui ont des difficultés de recrutement, ce qui nuit à la qualité du service offert et à la disponibilité des programmes de façon continue.

L'expression « réseau complet » implique que le besoin de SEF ne se limite pas aux centres spécialisés en violence, mais qu'une femme devrait pouvoir s'exprimer en français pendant toutes les démarches qu'elle entreprend pour sortir de la violence et reprendre sa vie en main. Ainsi, une survivante de VFF devrait pouvoir rencontrer une personne francophone quand elle va à l'hôpital, à la police, aux services sociaux ou devant la justice. La question du manque d'avocates et d'avocats francophones sensibilisés à la VFF a été beaucoup discutée pendant les États généraux. Pour régler ce problème, les participantes ont proposé que des postes d'agentes francophones de soutien à la Cour de la famille soient octroyés dans les régions, ainsi que bonifier les programmes du centre de services juridiques géré par AOcVF pour qu'il puisse offrir une représentation à la Cour et des conseils juridiques aux femmes victimes de violence. Elles ont également proposé la création d'un programme incitatif pour encourager les avocates et avocats francophones à accepter davantage de cas de VFF.

1.2 Procéder à des réformes pour améliorer l'accès à la justice

Plusieurs ateliers ont fait ressortir qu'il fallait que le gouvernement provincial procède à des réformes pour améliorer l'accès à la justice des femmes victimes de violence et en particulier, l'accès à la justice en français. Il est important de savoir que la violence qu'exercent les hommes violents sur leur conjointe ne s'arrête pas le jour de la séparation et qu'ils trouvent d'autres moyens de contrôle. La manipulation lors des procédures en Cour de la famille est l'un des moyens utilisés par les hommes violents. Différents changements juridiques ont été mentionnés pendant les États généraux pour permettre de réduire la manipulation du système par les hommes violents.

Il faudrait tout d'abord que les femmes puissent bénéficier d'une représentation légale afin que leurs intérêts en droit de la famille soient mieux protégés. Actuellement, de nombreuses femmes aux prises avec la violence n'ont pas les moyens de payer une avocate, mais ne sont pas éligibles à l'Aide juridique Ontario (AJO). Une solution proposée serait que la violence faite aux femmes devienne un critère d'éligibilité à l'AJO, ce qui permettrait aux survivantes d'avoir automatiquement accès à l'aide juridique. Prendre en compte la VFF comme critère d'obtention d'une aide existe déjà en Ontario : les survivantes de violence conjugale sont prioritaires pour les logements subventionnés. Une autre solution proposée serait de continuer d'augmenter le seuil de revenu admissible à l'aide juridique en Ontario. Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement pourrait aussi augmenter le financement du centre de services juridiques géré par AOcVF.

On pourrait également simplifier la procédure devant la Cour de la famille et les formulaires à remplir pour que le processus soit moins long et moins compliqué et ainsi favoriser un meilleur accès aux personnes non représentées. De plus, la question de la violence devrait devenir un critère dans les cas de séparation et on devrait veiller à ce que les mesures mises en place pour la garde des enfants en cas de violence tiennent compte des enjeux de cette problématique en fonction du meilleur intérêt de l'enfant.

La sécurité des femmes et des enfants pourrait aussi être améliorée par exemple, à la cour, en leur permettant d'être dans des salles séparées et donc de ne pas être en contact avec l'agresseur. Il faut aussi s'assurer que l'application des différentes ordonnances émises par les juges, comme les ordonnances de pension alimentaire ou de non-communication, soit réellement effective.

Un autre exemple d'amélioration du système judiciaire cité pendant les États généraux est de lier les dossiers d'une femme victime de violence qui impliquent le droit criminel et le droit de la famille pour éviter, en n'ayant qu'une partie des éléments de la situation, des incohérences ou des risques de violence. Une meilleure communication entre les cours permettrait par exemple d'éviter que les juges émettent des ordonnances contradictoires ou qu'un père mis en accusation pour violence conjugale n'obtienne la garde partagée de ses enfants.

En matière d'ACS, il a été mentionné de faciliter l'accès aux services de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels (CIVAC), par exemple en assouplissant les critères d'admissibilité, ainsi que favoriser la représentation juridique des survivantes d'ACS lors de procès.

Toute réforme liée à la justice devrait être accompagnée d'une meilleure formation et sensibilisation à la VFF du personnel à tous les niveaux du système judiciaire. Dans les cas de violence conjugale, la formation devrait notamment revenir sur le concept d'aliénation parentale et sur la façon dont les hommes violents l'utilisent pour manipuler le système. Dans les cas d'agression à caractère sexuel, la formation devrait défaire les mythes et permettre au personnel du secteur de la justice d'accorder plus de crédibilité aux survivantes.

2. Concertation

Au cours des échanges qui ont eu lieu pendant les États généraux de 2014, les participantes ont insisté sur l'importance de travailler en concertation dans l'optique d'améliorer le réseau des SEF et de renforcer la lutte contre les VFF, tant en matière d'agressions à caractère sexuel que de violence conjugale et des autres formes de violence. L'emphase mise sur la concertation pendant les États généraux a fait émerger le concept de « par, pour et avec » les femmes francophones, qui exprime le besoin de travailler en collaboration avec différents organismes et femmes pour lutter efficacement contre la violence faite aux femmes. En matière de concertation, AOcVF, en tant qu'organisme provincial, a un rôle important à jouer en continuant à favoriser la concertation entre ses membres et notamment, en renforçant la collaboration entre les MH et les CALACS.

2.1 Se concerter pour faire face aux nouveaux défis

Comme nous vivons dans un monde en constante évolution, de nouvelles problématiques liées à la VFF émergent. L'arrivée des nouvelles technologies et la cyberviolence qui en résulte sont de bons exemples de nouveaux défis auxquels les personnes travaillant dans le domaine de la VFF sont confrontées. Dans ces situations, la concertation est nécessaire pour bien faire face à ces défis et proposer des réponses efficaces. Pour la cyberviolence, une collaboration, notamment avec la FESFO, serait pertinente pour comprendre l'ampleur du phénomène, développer des outils de sensibilisation, voir comment aider efficacement les victimes et au besoin articuler des recommandations pour éliminer le problème.

Des participantes ont également mentionné un changement du profil des femmes qu'elles rencontrent. Elles ont, par exemple, mentionné que dans certaines régions, plus de femmes vulnérables et dans la pauvreté, plus de femmes âgées, ainsi que plus de femmes immigrantes faisaient appel aux services, ce qui représente des défis

additionnels. Il leur semble nécessaire de développer l'expertise du réseau francophone, entre autres sur des sujets tels que les mariages forcés, les crimes au nom de l'honneur et les femmes aînées immigrantes grâce à une collaboration avec le MOFIF.

2.2 Se concerter pour développer des positions communes

Certains sujets font l'objet de débats dans la communauté féministe. On pense notamment à la prostitution, la pornographie, le sextage ou l'hypersexualisation des filles. Une concertation dans ces domaines permettrait aussi de développer une stratégie complète pour répondre aux besoins des femmes.

Concernant la prostitution, AOcVF et ses membres considèrent que c'est de l'exploitation sexuelle, donc une forme de violence faite aux femmes et ont adopté la position abolitionniste. Même si, dans le réseau francophone, le positionnement officiel est clair par rapport à la prostitution, les participantes pensent qu'il est toujours nécessaire de se concerter et d'en discuter pour permettre aux intervenantes de s'informer, de comprendre les enjeux et le positionnement et d'y adhérer.

2.3 Se concerter pour tenir compte des différentes oppressions

Depuis quelques années, l'analyse intersectionnelle, qui vise à prendre en compte les différentes formes d'oppression que les femmes vivent, commence à se généraliser et les services à s'adapter. Pour bien comprendre les défis et répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de femmes, il faut une collaboration avec des organismes experts. Ainsi, pour les femmes autochtones, l'idée de créer des partenariats avec les centres communautaires et les services de santé sur les réserves a été évoquée. Le renforcement de la collaboration avec le MOFIF permettrait de mieux répondre aux besoins des femmes immigrantes. Le Phénix pourrait également continuer à conscientiser les travailleuses en VFF aux besoins des femmes en situation de handicap.

2.4 Se concerter pour favoriser la prise de parole des survivantes

En 2010, le Comité d'action inter-agence contre la violence familiale de Timmins a créé le Sous-comité des femmes survivantes (SCFS). Ce sous-comité a pour objectif que la voix des femmes de la communauté, en particulier celle des survivantes, soit entendue.

Le SCFS essaye de faire comprendre à la collectivité les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui vivent de la violence. Ses rapports annuels comprennent de nombreuses recommandations, certaines reprises pendant les États généraux. Ce modèle de regroupement a été salué par les participantes qui souhaitent que d'autres comités du même type soient créés dans d'autres régions et que le Sous-comité de Timmins continue d'être financé et soutenu.

2.5 Se concerter pour appuyer les revendications politiques

En matière de VFF, différents organismes peuvent avoir le même positionnement concernant une question spécifique et s'allier pour faire entendre leur voix au niveau politique et inciter au changement. Dans les dernières années, on peut citer comme exemple la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution et la Coalition pour le contrôle des armes à feu, deux regroupements dont AOcVF fait partie. Pendant les États généraux, plusieurs revendications ont été faites pour demander des réformes dans le domaine juridique et améliorer l'accès des femmes à la justice en français. Les participantes ont noté que travailler en collaboration avec d'autres organismes, dont l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), et des groupes de survivantes, comme le SCFS, pourrait être important pour articuler les demandes et avoir plus d'influence.

3. Intervention et formation

Comme nous l'avons vu précédemment, notre environnement évolue et fait émerger de nouvelles problématiques en matière de VFF. Nous pouvons citer l'apparition de la cyberviolence, l'augmentation du nombre de femmes immigrantes dans les services ou les tentatives de décriminalisation de la prostitution. Chaque nouvelle problématique apporte de nouveaux enjeux et défis. Pour y faire face et pour apporter une réponse appropriée, les participantes aux États généraux ont affirmé qu'il fallait que les intervenantes soient formées et que des outils d'intervention adaptés soient créés.

3.1 Faire de la recherche en français dans le domaine de la violence faite aux femmes et diffuser l'information

Pour développer des formations ou des outils de qualité et répondant aux besoins, il peut être nécessaire de faire de la recherche poussée pour comprendre l'étendue de la

problématique. Différents sujets de recherche ont été proposés lors des États généraux, par exemple :

- Une recherche pour dresser le portrait des réalités des femmes francophones violentées en Ontario et de leurs besoins
- Une recherche sur les enjeux que rencontrent les femmes prises dans la prostitution
- Une recherche pour faire ressortir les meilleures pratiques d'intervention en matière d'agression à caractère sexuel
- Une recherche spécifique sur la violence faite aux femmes en situation de handicap

Les participantes ont également souhaité qu'il y ait un meilleur partage de différentes recherches existantes sur des problématiques liées à la VFF et au féminisme et plus généralement des ressources disponibles en français.

3.2 Former les intervenantes sur différentes problématiques liées à la violence faite aux femmes

La formation des intervenantes est nécessaire pour qu'elles puissent être informées sur une problématique particulière et adapter leurs méthodes d'intervention. Dans le réseau francophone en Ontario, la formation peut être offerte notamment par le biais de l'Institut de formation en matière de VFF d'AOCVF. L'Institut propose une autoformation en ligne comprenant différents modules, des formations en personne ou des webinaires. Les participantes ont nommé plusieurs sujets sur lesquels elles aimeraient avoir de la formation :

- Les enjeux que rencontrent les femmes immigrantes, notamment les crimes au nom de l'honneur, les mariages forcés, les VFF lors de conflits armés, les problématiques liées à l'immigration, les réalités des femmes immigrantes âgées
- Les mythes et réalités, et les besoins des femmes en situation de handicap et les discriminations qu'elles vivent
- Les enjeux des femmes dans la prostitution
- Les formes d'oppression et la marginalisation que vivent les femmes autochtones et les méthodes d'intervention adaptées
- La violence de génération en génération et comment briser ce cycle
- L'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et la communication mère-enfant
- L'utilisation des médias sociaux et les stratégies de communication

- L'impact des nouvelles technologies de l'information et des communications sur les femmes et les nouvelles formes de VFF

3.3 Créer de nouveaux outils d'intervention

En plus de la formation, il est aussi parfois nécessaire de créer des outils pour aider les intervenantes dans leurs interventions auprès des usagères. Pendant les États généraux, le besoin d'outils adaptés à différentes problématiques a été notamment exprimé au sujet de la cyberviolence, pour l'intervention auprès des femmes dans la prostitution et des enfants exposés à la violence conjugale.

4. Prévention et sensibilisation

Comme en 2004, la prévention des VFF a été au cœur des discussions. Les participantes ont rappelé que l'élimination de la violence faite aux femmes passe par la sensibilisation du public à la réalité de ce que vivent les femmes et par celle des différents professionnelles et professionnels qui les rencontrent. Plusieurs ont noté qu'il serait nécessaire que des postes spécialisés en sensibilisation soient créés dans les différents services, notamment dans les CALACS, pour augmenter les efforts fournis. Il est également important de continuer à créer des outils de prévention et de sensibilisation à la VFF, par exemple des outils sur la cyberviolence, le sextage et ses dangers, la prostitution et la pornographie. Les participantes ont également parlé de l'importance de sensibiliser les organismes anglophones à la nécessité des SEF.

4.1 Sensibiliser le public à la violence faite aux femmes

Nous savons que plus la sensibilisation à une problématique se fait à un jeune âge, plus on peut transmettre des valeurs et façonner positivement les attitudes et les comportements, et plus cette sensibilisation est efficace. En matière de VFF, l'éducation des enfants, adolescentes et adolescents au respect, à l'égalité entre les sexes et au consentement est importante pour leur permettre d'établir des relations saines et éviter des situations de violence. Une action coordonnée entre les maisons d'hébergement, les CALACS et la FESFO permettrait de maximiser les ressources et les outils disponibles.

En Ontario français, il faut aussi continuer de sensibiliser les personnes adultes à défaire les mythes reliés à la violence conjugale et aux agressions à caractère sexuel,

pour leur faire comprendre la réalité des violences et les aider à soutenir les survivantes. Dans le cadre de la prévention et sensibilisation, il est important de parler des femmes dans leur diversité et des formes de violence ou d'oppression spécifiques que certaines vivent. Il est ainsi important de parler de sujets tabous, comme la sexualité des femmes en situation de handicap ou des personnes âgées ou de la violence qu'elles subissent, et de les démystifier.

Plus généralement, la sensibilisation du public à la VFF est aussi importante pour ouvrir le réseau féministe francophone à de nouvelles femmes et ainsi l'enrichir de nouvelles voix et assurer la relève. Il a été noté qu'il ne fallait pas seulement s'adresser aux jeunes filles, mais aussi aux femmes immigrantes, aux femmes en situation de handicap et aux femmes autochtones pour que leurs spécificités ne soient pas oubliées. Leur rôle sera important quelle que soit leur place dans le réseau : militantes, bénévoles, intervenantes, gestionnaires ou membres de conseil d'administration.

4.2 Sensibiliser à la violence faite aux femmes, les professionnelles et professionnels amenés à rencontrer des survivantes

Une survivante de violence sera amenée au cours de ses démarches à rencontrer des professionnelles et professionnels de différents services. Toutes ces personnes devraient recevoir de la formation obligatoire sur la réalité de la VFF – violence conjugale et agression à caractère sexuel – pour être en mesure de prendre des décisions objectives et non basées sur les mythes, de bien accueillir la survivante, d'être respectueux et de ne pas la revictimiser. Les différents professionnelles et professionnels à sensibiliser qui ont été nommés sont :

- Le personnel hospitalier : médecins, infirmières et infirmiers
- Le personnel judiciaire : policières et policiers, procureures et procureurs de la Couronne, avocates et avocats, juges
- Le personnel en milieu scolaire : le personnel enseignant et le personnel administratif
- Les sociétés d'aide à l'enfance
- Les services communautaires, comme les services de toxicomanie

4.3 Sensibiliser les organismes anglophones à la nécessité des services en français

En 2014, différents organismes ne comprennent toujours pas les droits des francophones de recevoir des SEF et ne voient pas non plus l'importance d'avoir des SEF. L'une des conséquences est que des organismes anglophones n'aiguillent pas les femmes francophones aux SEF existants. Une autre conséquence, comme nous l'avons déjà mentionné, est le financement de postes bilingues au lieu de postes francophones dans certains programmes comme celui des agentes de soutien à la Cour de la famille. Il faut donc continuer à sensibiliser à la nécessité des SEF autonomes « par et pour » les francophones.

Plusieurs personnes ont également mentionné que dans leur région, dans le Nord et dans le Sud en particulier, il y a un problème dans les collectivités de méconnaissance des SEF existants. Il a été mentionné que la promotion augmente la charge de travail des organismes francophones et que le financement est insuffisant pour y faire face.

Synthèse des recommandations issues des États généraux 2014

1. Recommandations pour le gouvernement fédéral

- Élaborer et mettre en œuvre un Plan national contre la violence faite aux femmes
- Travailler en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement à l'élimination de la violence faite aux femmes

2. Recommandations pour le gouvernement provincial

- Mettre en œuvre un plan provincial de développement de services en français en matière de violence faite aux femmes en collaboration avec les organismes experts. Ce plan devrait comprendre :
 - L'engagement du gouvernement sur la nécessité d'offrir à la population francophone des services en français autonomes, de ne plus investir dans des services bilingues pour la servir et d'évaluer régulièrement la qualité des SEF offerts par les centres bilingues existants
 - La réelle mise en œuvre du droit des femmes à avoir accès à des services en français de qualité pendant toutes leurs démarches, accompagnée d'un financement approprié
 - La création de nouveaux services en français pour les femmes aux prises avec la violence : des maisons d'hébergement, notamment dans le Sud et le Sud-Ouest, des maisons de deuxième étape dans les régions où il y a des maisons d'hébergement pour compléter les services, ainsi que des CALACS, y compris des bureaux satellites, en particulier dans le Nord
 - La reconnaissance de l'importance du travail des CALACS, des maisons d'hébergement et des programmes offerts aux femmes selon une approche féministe, par l'obtention d'un financement accru, soutenu et surtout adéquat pour répondre aux besoins des usagères. Les services doivent aussi pouvoir disposer de ressources suffisantes pour offrir des salaires et des avantages sociaux aux membres du personnel en établissant la parité avec les services de santé.

- Améliorer l'accès à la justice en français des femmes victimes de violence en procédant à des réformes, en assouplissant les critères de l'AJO, de la CIVAC et en sensibilisant et formant le personnel à la VFF
- Assurer un financement stable et durable à AOcVF pour qu'elle continue ses efforts de facilitation de concertation, de formation des intervenantes et de développement d'outils et de recherches en français
- Assurer le financement de comités ou groupes de survivantes dans toute leur diversité, dans les diverses régions de l'Ontario

3. Recommandations pour AOcVF

- Porter les revendications politiques exprimées par les membres
- Continuer de favoriser la concertation entre les membres, notamment entre les CALACS et les MH
- Continuer les collaborations avec des alliés pour faire face à des défis spécifiques, répondre aux besoins des femmes dans toute leur diversité et porter des revendications communes
- Favoriser un meilleur partage des ressources disponibles et mener des recherches en lien avec la VFF, y compris sur des enjeux ou problématiques spécifiques
- Continuer d'offrir des formations aux intervenantes sur des problématiques spécifiques de la VFF, notamment grâce à l'Institut de formation
- Continuer de créer des outils d'intervention et de sensibilisation à la VFF en français

4. Recommandations pour les membres d'AOcVF et les intervenantes

- Favoriser, dans toutes les régions, la création de groupes de survivantes pour leur permettre d'être entendues
- Continuer de participer aux initiatives de concertation en matière de VFF
- Continuer d'offrir un soutien et des SEF aux femmes francophones victimes de violence, basés sur l'analyse féministe et l'approche intersectionnelle
- Intensifier les actions de sensibilisation à la VFF auprès du public et des professionnelles et professionnels des divers secteurs
- Intensifier les actions de promotion des SEF dans les communautés francophones à travers l'Ontario

Conclusion

Les États généraux de 2014 ont permis de réfléchir à l'évolution des services en français en Ontario au cours des dix dernières années et aux problématiques actuelles liées à la violence faite aux femmes. Ils ont aussi permis de déterminer des éléments clés qui serviront à établir un plan d'action pour AOcVF et le réseau francophone de lutte contre la VFF en Ontario.

Ce plan guidera dans les prochaines années le développement des services en français et les actions à mener pour poursuivre la lutte contre la violence conjugale, les agressions à caractère sexuel et les autres formes de violence. Il intégrera des moyens de lutter contre les nouveaux enjeux liés à la violence conjugale, aux agressions à caractère sexuel et aux autres formes de violence et prendra en compte les différentes réalités, oppressions et besoins des femmes francophones en Ontario. Le plan misera sur la collaboration active entre les différents niveaux de gouvernement, les organismes experts en matière de VFF et les survivantes, parce que ce n'est qu'avec une action concertée et cohérente que nous réussirons à éliminer la violence faite aux femmes.